



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU  
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné Patrick Girard, greffier-trésorier, de la susdite municipalité.

QUE :

### Conformément à l'article 152 du Code municipal

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal aura lieu le mardi 30 juin 2026 à 19:30, au lieu habituel, au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.

Les points suivants seront à l'ordre du jour de cette séance :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Autorisation de déplacer la date des séances ordinaires du conseil des mois de juillet et août 2026 – 6 juillet au 7 juillet et 3 août au 4 août*
4. *Période de questions*
5. *Levée de la séance*

*La délibération du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les sujets traités.*

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-six.

Greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

*Je, soussignée, Patrick Girard, greffier-trésorier, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 10<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026, une copie à chacun des endroits suivants : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-six.

Greffier-trésorier